**DEMANDE D’INFORMATIONS-RECLAMATIONS**

- **Les informations** et les **modalités pratiques pré-analytiques** concernant les actes de biologie médicale et d’anatomo-cytopathologie (ACP) inscrits ou ne figurant pas dans le catalogue sont à demander par téléphone au niveau de l’Unité Pré-Analytique : **02 98 14 51 37** ou par courriel : cataloguedes[actes@chu-brest.fr](mailto:actes@chu-brest.fr)

Les coordonnées de chaque secrétariat figurent également dans le chapitre intitulé *«****PRESENTATION*** » du catalogue des examens du laboratoire.

- **Les réclamations** sont à formuler : → soit *par courriel* : cataloguedes[actes@chu-brest.fr](mailto:actes@chu-brest.fr), → soit *par courrier* à l’attention de : **Monsieur le chef de pôle de Biologie-Pathologie CHRU Brest 5 avenue FOCH BP 825 29609 BREST Cedex 2**

Toutes les réclamations sont enregistrées dans le logiciel de gestion de la qualité Kalilab et font l’objet d’une analyse par la cellule qualité avec la mise en place éventuelle d’actions correctives.

Les réclamations formulées par les utilisateurs des laboratoires du pôle de Biologie-Pathologie et concernant l’équipe ou les services d’un des départements, représentent un premier atout pour identifier les faiblesses dans le système d’Assurance Qualité ainsi que les opportunités d’améliorations.